



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 11
Nombre de Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 9
Date de convocation : 18/09/2017

Séance du 25 septembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Michel WITTMANN - Maire

Membres présents :

GIES R - BOUR D - GIO S - GIRARD D - HUBER-MARCHAL P - GIO S -
SCHLERNITZAUER C - CABAILLOT D - KOCH D.

Membres absents excusés :

CHRISTOPH JP - BECKER MJ

N° 2017D2509 - 01

Objet : APPROBATION RAPPORT DE LA C.L.E.C.T.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C,

VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.) de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg en date du 30 août 2017,

Considérant :

- que conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C IV du Code Général des Impôts, une **Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T.)** a été créée entre la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg, Etablissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges ;



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- que la C.L.E.C.T. de la Communauté de Communes du Pays de Phalsbourg s'est réunie le 06 février, le 27 juin et le 30 août 2017 afin de valoriser les charges transférées par les communes dans le cadre du passage en **Fiscalité Professionnelle Unique** et en application de la loi Notre et d'amorcer la réflexion sur les transferts opérés au 1^{er} janvier 2017 ;
- que le rapport de la C.L.E.C.T joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés ;
- que l'application de cette méthode conduit à un montant d'attribution de compensation pour la commune de HASELBOURG de 13 983.00 € ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le rapport définitif de la C.L.E.C.T du 30 août 2017 joint en annexe,
- autorise en conséquence, Monsieur le Maire à signer tous documents afférents,

Précise que :

La recette en résultant sera imputée au chapitre 73 (impôts et taxes) article 73211 (attributions de compensation) du budget.

N° 2017D2509 - 03

Objet : RAPPORT SUR L'EAU 2016

Après présentation par Monsieur le Maire du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

approuve le rapport sur l'eau année 2016 (document joint en annexe).



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2017D2509 -02

Objet : CESSION DE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture du courrier adressé par la Ville de L'Hôpital en date du 20 juillet 2017 proposant la cession d'un terrain situé route de Hellert, cadastré section 10 n° 314 d'une contenance de 36.04 ares, à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- accepte la cession de ce terrain, propriété de la Ville de L'Hôpital,
- dit que la commune prendra en charge les frais de notaire liés à cette cession,
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires,
- autorise le Maire à signer tous documents afférents.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Fait et délibéré à Haselbourg, les jour, mois et an susdits.

Monsieur le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la Mairie.

POUR EXTRAIT CONFORME
EMIS ET RENDU EXECUTOIRE
PAR TRANSMISSION A LA SOUS-PREFECTURE
Le 27 septembre 2017
A Haselbourg, le 26 septembre 2017